

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES- PRÉVISIONS

18 mar.

INFO

19 mar.

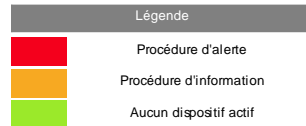
INFO

Vendée

communiqué du 18/03/2016 à 12h00

AUJOURD'HUI : 18 mars 2016

DEMAIN : 19 mars 2016



RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

18 mar. & 19 mar.

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail.
- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, apportez-les en déchetteries.

agriculture

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

industrie/
construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- prenez des mesures de réduction des poussières sur les chantiers (arrosages...).
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

18 mar. & 19 mar.

Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

tout public

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles. Le vélo et la marche à pied peuvent être pratiqués.

personnes
sensibles et
vulnérables *

- limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), en plein air ou à l'intérieur.
- limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe.
- en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre médecin.
- si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude.

* **personnes sensibles aux pics de pollution** : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

* **personnes vulnérables** : femmes enceintes, nourissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires.

ETENDUE ET ORIGINE DE L'EPISODE DE POLLUTION

Pour aujourd'hui, nous prévoyons un dépassement du seuil d'information pour les particules fines sur l'ensemble de la Région. Pour demain, ce dépassement toucherait plutôt le sud de la région (44,49,85). Ces niveaux élevés sont liés à un épisode de pollution généralisé au Nord-Ouest de la France lié à des émissions locales des secteurs agricoles et routier associées à l'import de particules fines en provenance du Nord de la France.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet de département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de
la loire
www.airpl.org

02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

REGLEMENTATION


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
VENDÉE

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

SANTE

ars
Agences Régionales de Santé
Pays de la Loire

www.ars.paysdelaloire.sante.fr